

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom de la substance	GARDENA Lithium Ion Batteries (less than 100 Wh)
Numéro d'identification	- (Numéro CAS)
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Article n°	Les articles couverts par la présente FDS figurent sur la liste ci-jointe.
Date de publication	le 26-Février-2014
Numéro de version	04
Date de révision	le 02-Juillet-2015
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 03-Février-2015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Accumulateur (batterie) lithium-ion.
Utilisations déconseillées	Aucun(s) connu(s).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/fabricant	Gardena Manufacturing GmbH
Adresse	Hans-Lorensen-Straße 40, 89079 Ulm, Allemagne
Téléphone	+49(0) 7 31 490 0
Fax	+49(0) 7 31 490 219
	www.husqvarnagroup.com
1.4. Numéro d'appel d'urgence	+1-760-476-3961 (code d'accès 333721)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce produit est un article conformément à REACH.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Sans objet.

Résumé des dangers	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Le contact avec cette matière provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
---------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée**

Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	Non affecté.

Conseils de prudence

Prévention	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
Intervention	Non affecté.
Stockage	Conserver comme indiqué dans la section 7.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette	Aucun(e)(s).
--	--------------

2.3. Autres dangers	Aucun connu.
----------------------------	--------------

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
GARDENA Lithium Ion Batteries (less than 100 Wh)	-	-	-	-	
Classification :	-				

Constituants

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Oxyde mixte de cobalt et de lithium (LiCoO ₂)	20-40	-	-	-	
Fer	15-25	7439-89-6 231-096-4	-	-	
Aluminium	2-6	7429-90-5 231-072-3	-	-	
Graphite	10-20	7440-44-0 (naturel) 7782-42-5 (synthétique) 231-153-3	-	-	
Cuivre	5-15	7440-50-8 231-159-6	-	-	
Électrolyte organique	10-20	-	-	-	

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Sortir au grand air. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec la peau	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Contact avec les yeux	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin en cas d'apparition d'une gêne.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Brûlures oculaires et cutanées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Le produit n'est pas inflammable. Combustion en cas de feu.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES. Extincteur d'incendie de classe D.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
--	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Placer dans un récipient à déchets réservé et étiqueté, et traiter comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Ne pas ouvrir, démonter, écraser ou brûler la batterie. Ne pas exposer la batterie à une température excessive ou à des flammes. Les températures élevées peuvent réduire la durée de vie utile de la batterie. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver à l'écart des substances incompatibles. Voir la Section 10. Température de stockage : entre -20°C et 35°C. Intervalle d'humidité relative entre 45% et 85%.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Accumulateur (batterie) lithium-ion.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

Aucune exposition atmosphérique aux substances dangereuses n'est attendue lorsque le produit est utilisé dans l'application prévue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une aération n'est normalement pas exigée. Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Prévoir une ventilation appropriée si des émanations ou des vapeurs sont dégagées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Non nécessaire dans des conditions normales. Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation d'une batterie ouverte ou qui fuit.

Protection de la peau

- Protection des mains

Non nécessaire dans des conditions normales.
Fuite d'une batterie ouverte ou endommagée : Porter des gants de protection chimique imperméables.

- Divers

Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection respiratoire

Non nécessaire dans des conditions normales.

Risques thermiques

Sans objet.

Mesures d'hygiène

Ne pas conserver des aliments, des boissons ou du tabac à proximité du produit. Assurer un bon entretien des locaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Batterie.
État physique	Solide.
Forme	Solide
Couleur	Divers.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Sans objet.
pH	Sans objet.
Point de fusion/point de congélation	Sans objet.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	Insoluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet.
Température de décomposition	Sans objet.
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas laisser de matière conductrice entrer en contact avec les bornes des piles. Un court-circuit dangereux peut se produire et provoquer dysfonctionnement des piles et incendie. Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
10.5. Matières incompatibles	Ne pas plonger dans les liquides de forte conductivité comme l'eau de mer.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Risque faible dans le cadre d'une manipulation normale industrielle ou commerciale par un personnel qualifié.
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
Contact avec la peau	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
Contact avec les yeux	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : L'ingestion peut causer une irritation et de la malaise.
Symptômes	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Entraîne des brûlures de la peau et des yeux.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Risque faible attendu dans des conditions de manipulation industrielle courante par un personnel qualifié.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	Aucunes informations disponibles.
Sensibilisation cutanée	Exposition au contenu d'une batterie ouverte ou endommagée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucunes informations disponibles.
Cancérogénicité	Aucunes informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Aucunes informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucunes informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucunes informations disponibles.
Danger par aspiration	Aucunes informations disponibles.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Aucunes informations disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucun impact écologique n'est attendu dans les conditions normales d'utilisation.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucunes informations disponibles.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucunes informations disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Sans objet.
Facteur de bioconcentration (FBC)	Donnée inconnue.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Aucunes informations disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Déchets résiduels	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Emballage contaminé	Sans objet.
Code des déchets UE	16 06 05
Informations / Méthodes d'élimination	Ne pas jeter au feu. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Précautions particulières	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9
No. de danger (ADR)	-

Code de restriction en tunnel	E
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Peut ne pas être soumis à l'accord ADR ; voir SP 188.

RID	
14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Peut ne pas être soumis à l'accord RID ; voir SP 188.

ADN	
14.1. Numéro ONU	UN3480
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PILES AU LITHIUM IONIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	9
Risque subsidiaire	-
Label(s)	9
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Peut ne pas être soumis à l'accord ADN ; voir SP 188.

IATA	
14.1. UN number	UN3480
14.2. UN proper shipping name	LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9
14.4. Packing group	II
14.5. Environmental hazards	No
ERG Code	-
14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IMDG	
14.1. UN number	UN3480
14.2. UN proper shipping name	LITHIUM ION BATTERIES
14.3. Transport hazard class(es)	
Class	9
Subsidiary risk	-
Label(s)	9
14.4. Packing group	II
14.5. Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-A, S-I

14.6. Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. May not be subject to IMDG; See SP 188.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Sans objet.
Informations générales	Peut également être transporté en tant que ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou ONU 3481 PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Other EU regulations

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Aluminium (CAS 7429-90-5)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

Autres réglementations

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Réglementations nationales

Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Sans objet.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

TWA : Moyenne pondérée en temps.

STEL : Valeur limite d'exposition à court terme.

Références

Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Ce produit est un article conformément à REACH.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

Les rubriques suivantes de cette FDS ont été modifiées :

1

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Gardena Branded Li-Ion batteries less than 100 Wh

1559	9824
1866	9825
2417	9826
2708	9839
4025	9840
4035	9842
4041	9850
4052	9851
4054	19060
4055	19061
4055	19064
4069	19090
4071	19100
4072	19110
4077	
5033	
8025	
8800	
8802	
8804	
8829	
8830	
8835	
8836	
8837	
8838	
8839	
8840	
8841	
8865	
8866	
8867	
8873	
8877	
8878	
8881	
8882	
8885	
8887	
8890	
8893	
8895	
8897	
8898	
9333	
9335	
9823	